

**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

R
M***26041985***Déposé au greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant le**17 MARS 2026**Greffe
Le greffierN° d'entreprise : **0401 375 013****Nom**(en entier) : **BETON DE LA LOMME**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**Adresse complète du siège : **Rue de la Dolomie, 2 - 5580 ROCHEFORT****Objet de l'acte : Démission - Nomination**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 février 2026

DELIBERATIONS ET RESOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour.

1)Prise d'acte de la démission de Monsieur Daniel DUBOIS

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Daniel DUBOIS.

2)Prise d'acte de la démission de la SRL LUMNA

L'assemblée prend acte de la démission de la SRL LUMNA de son mandat d'administrateur délégué de la SA BETON DE LA LOMME avec effet immédiat.

3)Prise d'acte de la démission de Mademoiselle Anne-France DUBOIS

L'assemblée prend acte de la lettre de démission de Mademoiselle Anne-France DUBOIS, datée du 30 janvier 2026, par laquelle elle donne sa démission de son mandat d'administrateur de la SA BETON DE LA LOMME avec effet immédiat. Une copie de cette lettre est annexée aux présentes.

L'assemblée constate que cette démission met fin au mandat d'administrateur de Mademoiselle Anne-France DUBOIS.

4)Décharge aux administrateurs démissionnaires

L'assemblée, par un vote spécial et à l'unanimité, donne décharge à Monsieur Daniel DUBOIS, à la SRL LUMNA et à Mademoiselle Anne-France DUBOIS pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

5)Désignation de la SRL LOMMAL en qualité d'administrateur unique

L'assemblée décide, à l'unanimité, de désigner la SRL LOMMAL, société à responsabilité limitée de droit belge, dont le siège social est établi Rue de la Dolomie 2 à 5580 Roche fort, inscrite à la Banque- Carrefour des Entreprises sous le numéro 1033.402.762, RPM Liège, division Dinant, en qualité d'administrateur unique de la SA BETON DE LA LOMME. La SRL LOMMAL a pour représentant permanent Monsieur Jean-Marc LESSIRE, né le 6 avril 1975.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc LESSIRE, Monsieur Daniel DUBOIS, né le 23 février 1951, agira comme représentant permanent suppléant en qualité de représentant permanent suppléant.

Ce mandat est conféré pour une durée indéterminée.

La SRL LOMMAL accepte ce mandat.

Conformément à l'article 5:72 du Code des sociétés et des associations, la SRL LOMMAL désigne Monsieur Jean-Marc LESSIRE, en qualité de représentant permanent principal de la SRL LOMMAL au sein du conseil d'administration de la SA BETON DE LA LOMME.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc LESSIRE, Monsieur Daniel DUBOIS, agira en qualité de représentant permanent suppléant.

L'assemblée en prend acte.

6)Pouvoirs de gestion

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

L'assemblée générale confirme que l'administrateur unique dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Hugues Simon, avocat, mandate J. Jordens SRL / Marion de Crombrugghe aux fins de procéder à toute démarche liée à la présente assemblée en ce compris la signature des documents de publication aux annexes du Moniteur belge.

Marion de Crombrugghe
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/03/2026 - Annexes du Moniteur belge